



Plan de Zones d'Affectation (PZA)
"Péry"
1:2'000



N° dossier	4531	N° plan	010 B
Format	80 x 147 cm		
Date	16.06.2021	Projet	IPP / Mbu
Dessin	es	Contrôle	mBa

Promenade 22 - 2720 Trémielan
Tel. 032 487 59 77 - Fax 032 487 67 65
tramielan@atb-sa.ch - www.atb-sa.ch

INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION (IRA)

Information et participation de la population (IPP, art. 58 LC) du
Examen préalable (Exp, art. 59 LC) du
Procédure d'opposition / Dépôt public (PoDp, art. 60 LC) du
Publication dans la Feuille Officielle d'avis du District (FOADC) du
Dépôt Public:
Opposition(s) vidée(s) :
Opposition(s) non vidée(s) :
Réserve(s) de droit :
Approbation (art. 61 LC) du
Arrêté par le Conseil Municipal en date du
Adopté à l'unanimité par l'Assemblée Municipale du

Au nom de la Municipalité de PÉRY - LA HEUTTE :
Monsieur le Maire
Claude NUSSBAUMER

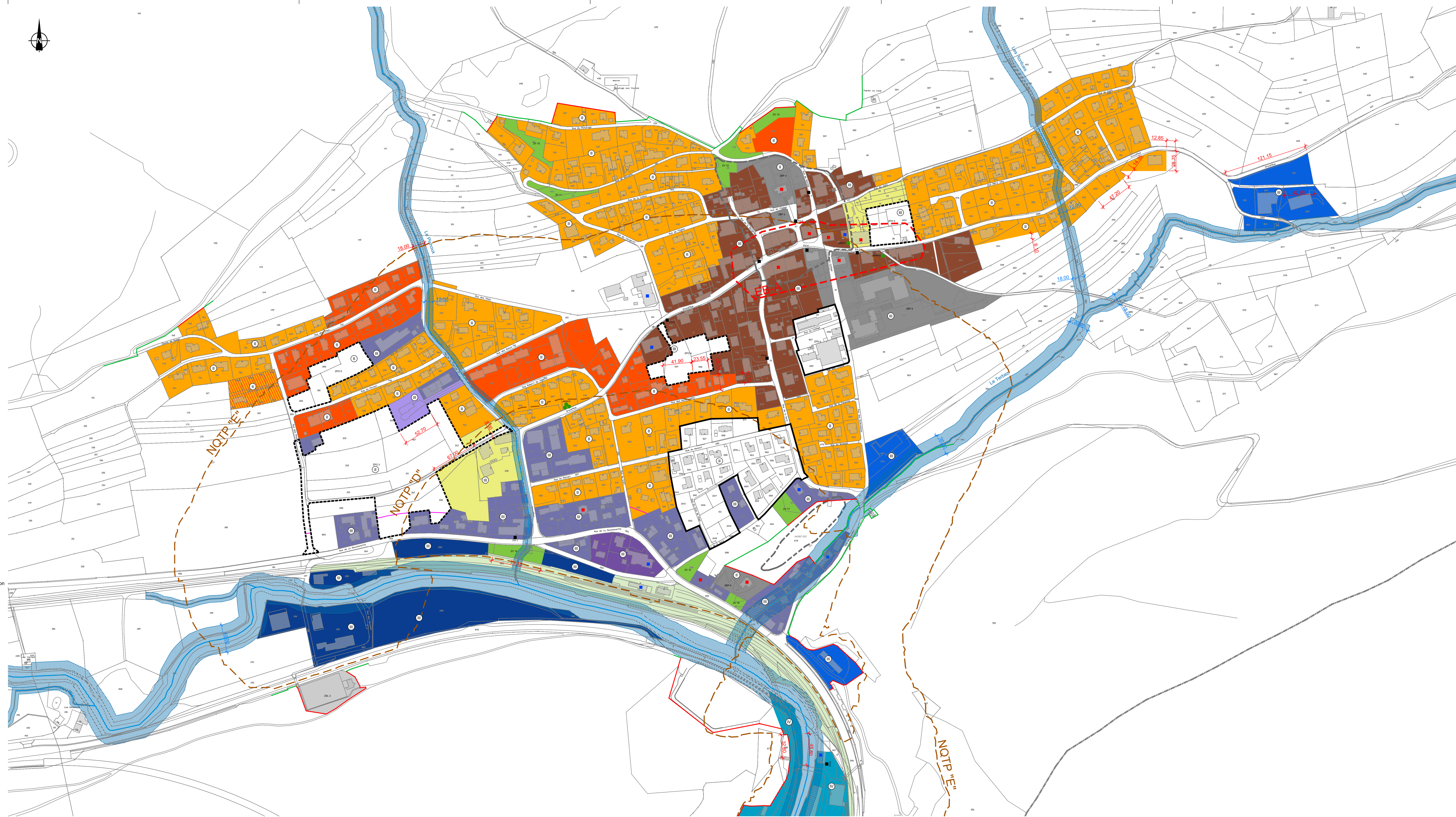
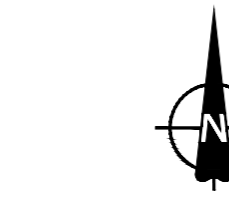
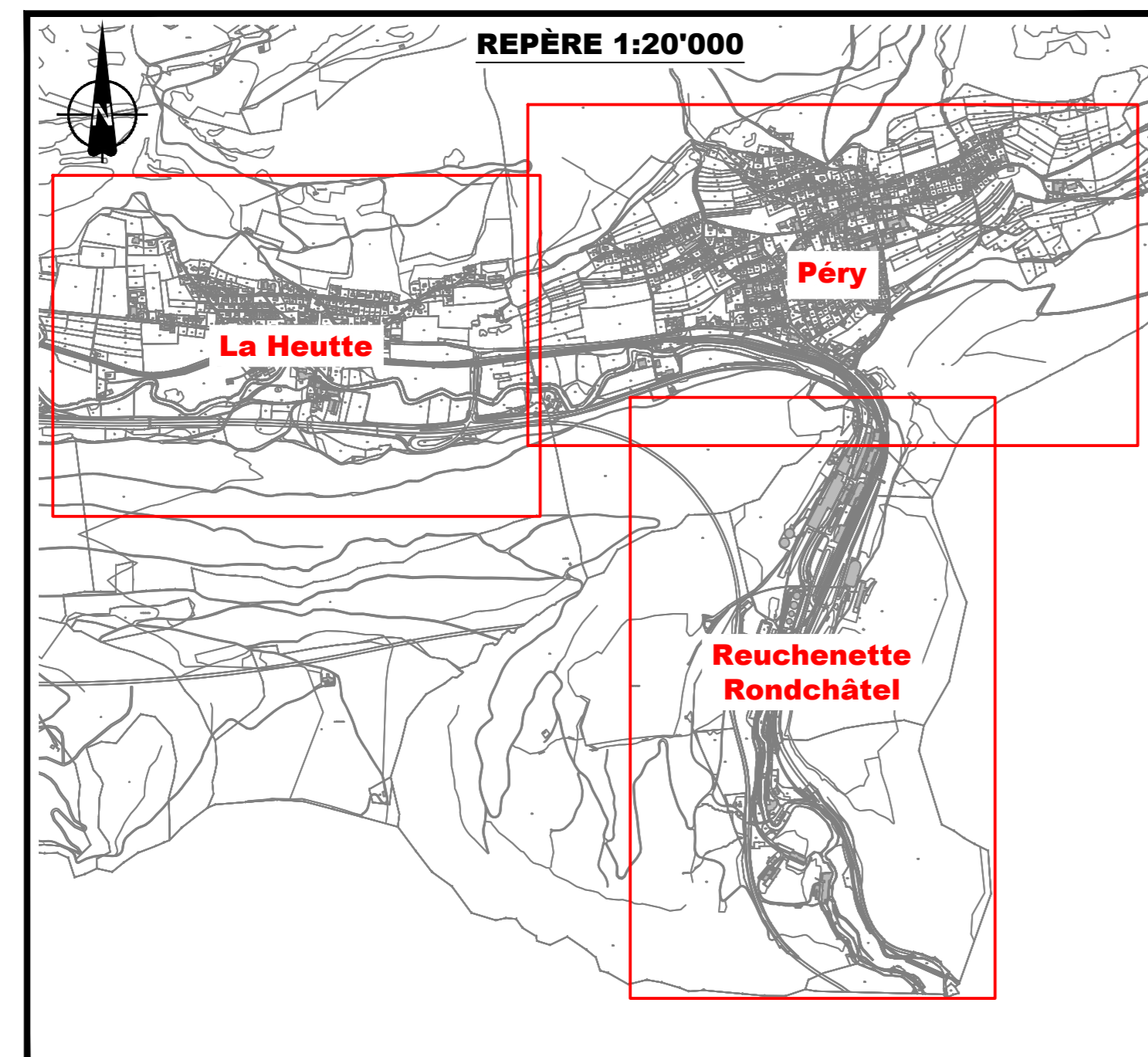
Le Président des Assemblées
Pierre-Michael KLEINER

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes,
Péry - La Heutte, le

Le Secrétaire Municipal
Thierry EGGLE

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)
le

Limite de forêt faisant foi approuvée par l'Office des Forêts et des Dangers Naturels du Canton de Berne (OFDN)
Péry - Reuchenette - Rondchâtel : le 28.02.2013
La Heutte : le xx.xx.2015



LÉGENDE :

A TITRE PRESCRIPTIF

ZONES À BÂTIR

- Zone Centre
- H2 Zone d'Habitation 2
- H2d Zone d'Habitation 2d
- H3 Zone d'Habitation 3
- M2 Zone Mixte 2
- M3 Zone Mixte 3
- RR Zone de Rencontre et de Recueillement
- A1 Zone d'Activités 1
- A2 Zone d'Activités 2
- A3 Zone d'Activités 3

AUTRES ZONES

- ZBP Zone affectée à des Besoins Publics
- ZSL Zone destinée aux installations de Sport et de Loisirs
- ZCF Zone destinée aux Constructions et installations sur le domaine Ferroviaire
- ZV Zone de Verdure
- ZF Zone de Ferme

PÉRIMÈTRES

- ZPS Zone régie par des Prescriptions Spéciales
- ZPO Zone à Planification Obligatoire ZPO
- EB Périmètre de Protection des Sites
- A1 Périmètre de Protection Archéologique
- II DS Degré de Sensibilité au bruit (art. 43 OPB)
- Profondeur de construction de DS III
- Espace Réserve aux Eaux

OBJETS CULTURELS/NATURELS

- Fontaine protégée
- AEM Arbre d'Essence Majeure
- Limite de forêt faisant foi selon art. 10 al. 2 Lfo

À TITRE INDICATIF

- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau mis sous terre
- Limite de forêt dynamique
- Monument historique apprécié digne de protection au Recensement Architectural
- Monument historique apprécié digne de conservation au Recensement Architectural
- Niveau de Qualité de la desserte par les Transports Publics
- Cadastre / RF / bâtiments existants (données non certifiées)